REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
MAIRIE DE CARBONNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2012

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Procurations	06
Absents	08
Votants	25
Convoqués le	14/03/2012
Affiché le	27/03/2012

L'an deux mille douze et le vingt mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :
M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M.COT, Mme TEMPESTA, Mme LIBERATI, , Mme LIBRET-LAUTARD, Mme PAILHES, M. BENARFA, M.BARRAU, Mme GREGOIRE, M.DORET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, M.PONS, M.BENAC, et M.DURAND.

Procurations : M. VIGNES donne procuration à M.COT, M. TURREL donne procuration à M. HELLE, Mme GOUBELET donne procuration à M.AYCAGUER, Mme LANGLADE MAZIC donne procuration à Mme GUIHUR, Mme DARNISE donne procuration à M.DURAND, M.BARDOU donne procuration à M.BENAC.

Absents excusé(e)s : M. VIGNES, M.TURREL M. PESSANT, Mme GOUBELET, Mme LANGLADE MAZIC, Mme DARNISE et M.BARDOU.

Absent(e)s : Mme LAUTRE

La séance est ouverte à 21 h.

En préambule, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de respecter une minute de silence pour honorer la mémoire des victimes des assassinats perpétrés, à Toulouse et à Montauban, ces derniers jours.

Dans le cadre des prochaines élections présidentielles et législatives, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'organiser la tenue des 4 bureaux de vote. De ce fait, il demande aux élus de bien vouloir s'inscrire sur le calendrier mis à leur disposition.

ORDRE DU JOUR :

1. **Election du secrétaire de séance.**

Mme GUIHUR est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Monsieur BENAC arrive en cours de séance et n'a pas participé à ce premier vote.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 21 février 2012.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. En l'absence d'observations, il est procédé au vote.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2012.

En préambule, Monsieur Cot, adjoint chargé des finances, précise que la présente séance est dédiée à la présentation des orientations budgétaires 2012 et n'a donc pas pour objet le vote du budget primitif communal 2012, qui aura lieu lors de la prochaine séance du 27 mars 2012 à **18h30**.

Monsieur Cot introduit le dossier en précisant qu'il n'y a pas de changement notable par rapport à l'année 2011. Il ajoute que le document Débat d'orientations budgétaires 2012 de 46 pages, adressé aux conseillers, se décompose en 4 grandes parties qui seront commentées ce soir dans cet ordre :

- La situation financière et budgétaire générale,
- La situation financière de la collectivité,
- Les orientations budgétaires de la commune, avec les propositions des commissions municipales pour 2012,
- Les projets de budget : budget communal et budgets annexes.

a) La situation financière et budgétaire générale

Madame Martin, Directrice générale des services, explicite le contexte financier national, pour faire le lien avec la situation financière des collectivités locales.

Suite à un contexte de crise, l'année 2010 marque la sortie de la récession.
En revanche l'investissement de l'ensemble des administrations publiques ralentit. Les collectivités ont maintenu leur effort d'investissement au niveau de celui des années précédentes ; elles assurent la majeure partie des investissements publics : **71 %** de l'investissement public en 2010, contre 70 % en 2009 et 73 % en 2008.

Madame Martin souligne que 2010 marque une date importante avec **la réforme de la taxe professionnelle** : les collectivités locales ont reçu de l'Etat une compensation relais pour remplacer le produit de taxe professionnelle. Il y a bien eu compensation à l'Euro près.
L'Etat, quant à lui, a perçu les nouveaux impôts que sont la contribution foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), et les impositions forfaitaires sur les réseaux (IFER). Globalement les recettes de fonctionnement des collectivités locales sont préservées.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités se déclinent autour de 3 postes essentiels :

Dépenses de fonctionnement des collectivités
2010 : 148.7 M€
+2.2 % sur 1 an

frais de personnel
- **2010 : +2.9 %**
- Hausse moins marquée qu'en 2008 et 2009.

dépenses d'intervention
- **2009 : + 4.8 %**
- **2010 : + 3.1 %**

achats et charges externes
- Faible progression des achats et charges externes.

Madame Martin indique qu'au sein des collectivités, le Conseil général, dans un contexte de crise marqué, est fortement impacté sur son champ d'intervention qu'est le volet social.
De même, les collectivités répercutent sur leurs achats la tendance à réduire les dépenses, à travers le filtre systématique des services de la commande publique.

Les recettes de fonctionnement des collectivités sont essentiellement fiscales :

Principales recettes de fonctionnement des collectivités

Recettes fiscales : 61 %
Aide de l'Etat : 28 %

En remplacement de la TP en 2011

- **La CET** composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE).
- Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseau (IFER)
- Des impôts complémentaires et des transferts d'impôts et taxes de l'Etat
- L'équivalent des frais de gestion perçus par l'Etat sur la fiscalité directe locale

Garantie des ressources des collectivités par 2 mécanismes

- Une Dotation de Compensation de la Réforme (**DCRTP**)
- Un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**)

Concours financiers de l'État

- Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

Madame Martin souligne que la réforme de la Taxe professionnelle et de la réforme territoriale a profondément modifié la répartition entre les collectivités. Ainsi les régions perdent leur pouvoir fiscal et dépendent totalement des dotations de l'Etat, de même le Conseil Général est impacté sur ces ressources fiscales.
La commune perçoit 2 dotations : DCRTP et FONGIR pour compenser la perte sur la nouvelle CET. Il est à souligner que d'une part, il n'y a pas d'évolution à la hausse sur ces dotations, et que d'autre part s'agissant de dotations, elles peuvent être remises en cause d'une année sur l'autre.

De fait, il y a aussi une perte de pouvoir fiscal pour les communes.

Notons qu'en matière de concours financiers de l'Etat, la DGF (Dotation générale de Fonctionnement) progresse pour Carbonne du fait de l'augmentation régulière de la population.

Les collectivités locales dégagent un excédent de fonctionnement total de 30.2 Mds d'€ en hausse de 13.6 % après 3 années de baisse consécutive. Les collectivités ont bénéficié en 2010 du dynamisme des recettes de fonctionnement pour consolider leur niveau d'épargne.

En matière d'investissements :
En 2010 les communes ont réduit leurs dépenses d'investissement hors remboursement de dette (-5.2 %).
Les communes et leurs groupements concentrent 71% de ces dépenses.
En sus de l'épargne brute et des recettes d'investissement, les collectivités territoriales ont recours à **l'emprunt** pour financer leurs opérations d'investissement, à hauteur de **16 Mds €** en 2010, avec une baisse notable de 17 % (et - 8 % pour le secteur communal).

Monsieur le Maire tient à souligner que la masse de l'emprunt sollicité par les collectivités ne représente que **10 %** de la dette de la France : les collectivités maîtrisent leurs dettes, et ont l'interdiction de financer leurs dépenses de fonctionnement par l'emprunt, à la différence de l'Etat... dernier point des finances publiques qui pourrait bien évoluer dans un avenir proche.

En conclusion, sur le contexte général :
Globalement amorcé en 2007, confirmé en 2008 et 2009, le resserrement des marges de manœuvre des collectivités locales se confirme en 2010.
Les collectivités territoriales ont en charge une part notable et croissante des politiques publiques en matière sociale, d'éducation, d'équipement, de transports.
Malgré tout, en 2010, les collectivités locales bénéficient d'un environnement conjoncturel plus favorable. La capacité d'autofinancement des collectivités qui s'était dégradée se redresse en 2010.

b) La situation financière de la commune:

Monsieur Cot commente les tableaux présentés au DOB 2012.

Les recettes :

En matière fiscale, l'évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2007 pour Carbonne est la suivante :

BASES D'IMPOSITION NOTIFIEES	2007	2008	2009
TAXE D'HABITATION	4 276 835	4 523 793	4 856 287
FONCIER BATI	3 678 572	3 953 232	4 223 505
FONCIER NON BATI	71 882	71 385	70 670
TAXE PROFESSIONNELLE	5 477 131	5 769 214	5 978 005
TOTAL	**13 504 420**	**14 317 624**	**15 128 467**
	+ 5.89 %	+ 5.68 %	+ 5.36 %

BASES D'IMPOSITION NOTIFIEES	2010	BASE D'IMPOSITION NOTIFIEES	2011	2012
TAXE D'HABITATION	5 085 204	TAXE D'HABITATION	4 969 256	5 114 000
FONCIER BATI	4 384 700	FONCIER BATI	4 655 908	4 775 000
FONCIER NON BATI	70 923	FONCIER NON BATI	71 997	74 900
Transition TAXE PROFESSIONNELLE	Bases théoriques : 6 349 000			
		CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1 201 896	1 309 000
TOTAL	**15 889 827**	TOTAL	10 899 057	**11 272 900**
	4,79%		-45,79%	3,41%

Monsieur le Maire souligne les – **45.79 %** induits par la réforme de la Taxe professionnelle, mais pour autant, les communes sont moins pénalisées que le Conseil Régional privé de recettes fiscales, et dont les seules recettes sont les dotations de l'Etat.

Monsieur Cot met en avant une évolution régulière des bases concernant les 3 principales taxes ; évolution que l'on peut rapprocher de :
- l'évolution de la population (1999 : 3790 habitants, 2002 : 4190 habitants, 2004 :4435 habitants, 2007 : 4718 habitants, 2008 : 4859 habitants, 2011 : 5038 habitants et 2012 : 5324 habitants)
- et de l'évolution régulière du nombre de contribuables de la taxe professionnelle (2005 :285 contribuables, 2006 : 304, 2007 : 322, 2008 : 354, 2009 : 361).

A partir de 2010, seule l'assiette foncière des entreprises sera prise en compte.
En 2010, 396 entreprises sont redevables de la CFE.

A partir de 2011, la commune percevra au titre de la Contribution Economique Territoriale (CET) :
- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières et dont le taux est déterminé par les communes ou les EPCI.
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) prélevée selon un barème progressif et dont le taux est national. Les communes perçoivent 26.5 % de la CVAE.

D'autres mesures fiscales sont intervenues en parallèle de la suppression de la TP ; ainsi les communes se voient affecter notamment :
- Une fraction du taux de taxe d'habitation départemental
- L'**IFER** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)
- Une **taxe additionnelle sur le foncier non bâti** résultant du taux départemental et régionale de taxe sur le foncier non bâti
- La restitution d'une partie des frais de gestion perçus par l'Etat pour la collecte de certaines taxes.

Carbonne étant classée dans la catégorie des villes « perdantes » suite à la réforme, deux compensations seront versées : la DCRTP et le FNGIR.

Pour Carbonne, voici le tableau récapitulatif de ces nouvelles recettes :

	2011	2012
TAFNB (Taxe foncière non bâti)	14 453,00	16 252,00
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	91 588,00	94 504,00
IFER (Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	47 229,00	47 229,00
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	94 163,00	92 751,00
DCRTP (Dotation de coempensation de la réforme de la TP)	200 118,00	200 118,00
FNGIR (Fonds National de Garanitie Individuelle des Ressources)	347 267,00	347 267,00
TOTAL	**794 818,00**	**799 934,00**

L'évolution des taux d'impositions de la commune est présentée:

TAUX D'IMPOSITION en %	2007	2008	2009	2010
TAXE D'HABITATION	8.21	8.30	8.51	8.61
FONCIER BATI	16.30	16.48	16.89	17.09
FONCIER NON BATI	75.51	76.35	78.26	79.2
TAXE PROFESSIONNELLE	20.57	20.80	21.32	21.56 (taux relais)

**Taux de référence : les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.*

Le produit des impôts locaux revenant à la commune a été de :

PRODUITS COMMUNAUX EN €	2009	2010	2011	Prévision 2012
TAXE D'HABITATION	423 270	437 837	752 345	778 351
FONCIER BATI	713 350	749 345	795 695	820 345
FONCIER NON BATI	55 306	56 114	59 729	62 444
TAXE PROFESSIONNELLE/CFE	1 274 511	1 336 426	339 055	371 102
TOTAL	**2 466 437**	**2 579 722**	**1 946 824**	**2 032 242**
Evolution annuelle	7%	4%	-3.3%	**4%**

Les compensations versées par l'Etat ont évolué quant à elles comme suit :

ALLOCATIONS COMPENSATRICES EN €	2008	2009	2010	2011	Prévision 2012
TAXE D'HABITATION	38 072	38 820	40 127	73 432	67 451
FONCIER BATI	20 212	17 337	16 228	17 054	13 760
FONCIER NON BATI	9 909	10 107	10 168	10 188	10 191
TAXE PROFESSIONNELLE:					
Réduction fraction imposable des salaires	8 615	6 979	6 347	0	
Abattement général de 16 %	52 871	42 832	38 951	0	
Réduction des bases créations d'établissements	13 504	15 331	7 155	4 772	4 772
Réduction de la fraction des recettes	36 511	30 614	28 625	0	
Dotation unique spécifique				68 445	68 445
TOTAL	**179 694**	**162 020**	**147 601**	**173 891**	**164 619**
EVOLUTION ANNUELLE	**-8.55**	**-10.91**	**-9.77**	**15.12**	**-5.63**

Quant à la dotation globale de fonctionnement (DGF), après 2 réformes successives, **à compter de 2011**, la DGF n'est plus indexée sur l'inflation.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DGF en €	773 829	783 601	818 041	831 679	765 733	791 281
Evolution		1.26%	4.40%	1.67%	-7.93%	3.34%

Le gel de la DGF n'équivaut pas au gel de ses différentes composantes dont certaines progressent indépendamment de toute décision portant sur leur indexation : recensement de la population, mouvement de périmètre, objectif assigné à la péréquation afin de réduire les inégalités.

Les subventions sont des recettes d'investissement versées par l'Etat, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales...

Années	2007	2008	2009	2010	2011
Subventions percues Conseil Général	474 272.00	221 983.00	197 329.03	207 297.55	57 167.67
Subventions perçues Etat	15 428.49	55 365.00	-	94 600.12	30 360.00
Subventions perçues Autres (CAF)	47 766.00	2 852.00	490.00	-	
Total en €	**537 466.49**	**280 200.00**	**197 819.03**	**301 897.67**	**87 527.67**

En 2011 nous avons bénéficié pour la 1ère année de la nouvelle dotation appelée DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de la réfection des allées du cimetière. Une baisse sensible des aides s'explique par le fait que le financement du CTM par le Conseil Général n'a été accordé que très tardivement ; ainsi aucune demande de versement de subvention n'a pu être réalisée sur 2011

Les produits des services (recettes de fonctionnement) :
La principale recette afférente aux comptes 703 est liée aux contrats de fortage ; la fin de certains contrats de fortage en 2009 et 2010 explique la baisse progressive de recettes.

Le compte 706 voit la majorité de ses recettes provenir de la vente des repas à la cantine.

Plus précisément en 2009, 152 408.20 € de repas ont été facturés (43 471 repas ont été facturés au plein tarif) ; en 2010, c'est 152 462.10 € (41 846 repas ont été facturés au plein tarif) et en 2011 c'est 152 427.10 € (41 915 repas ont été facturés au plein tarif).

	Objet	2007	2008	2009	2010	2011
703	Utilisation du domaine	145 384	185 969	136 402	106 477	80 429
706	Prestations de services	197 176	178 543	214 419	179 334	180 305
708	Autres produits	42 822	27 484	38 488	38 346	35 649
TOTAL en €		**385 382**	**391 996**	**389 309**	**324 157**	**296 382**

Les recettes de fonctionnement 2011 se répartissent de la manière suivante :

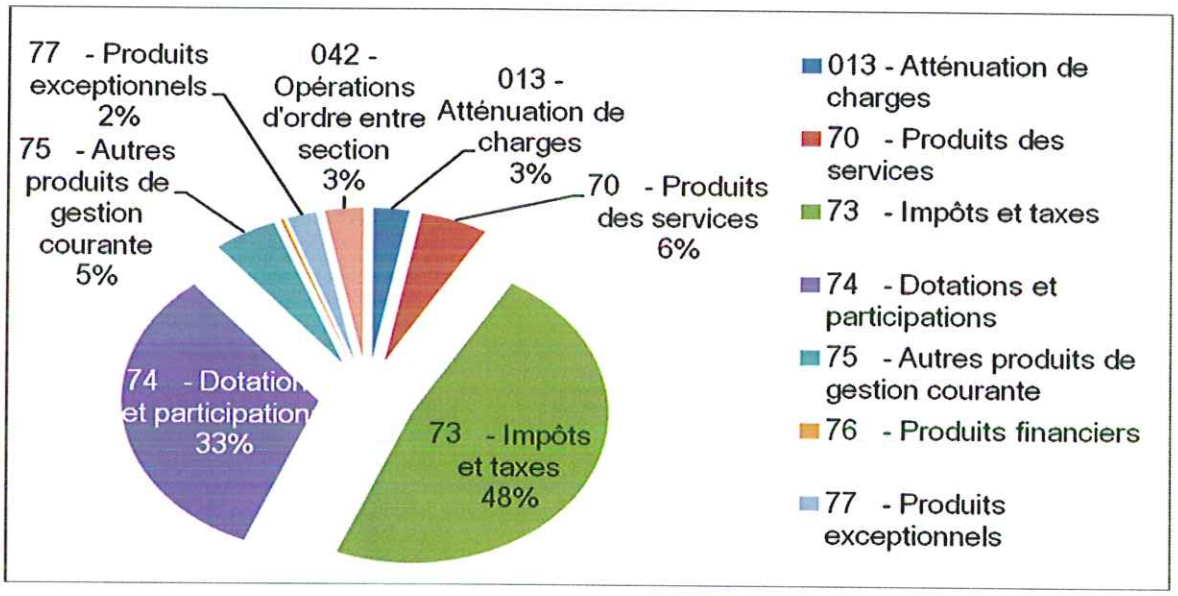

Les recettes d'investissement 2011 sont constituées en grande partie par le report d'excédent de l'année N-1 et par le virement de l'excédent de fonctionnement.

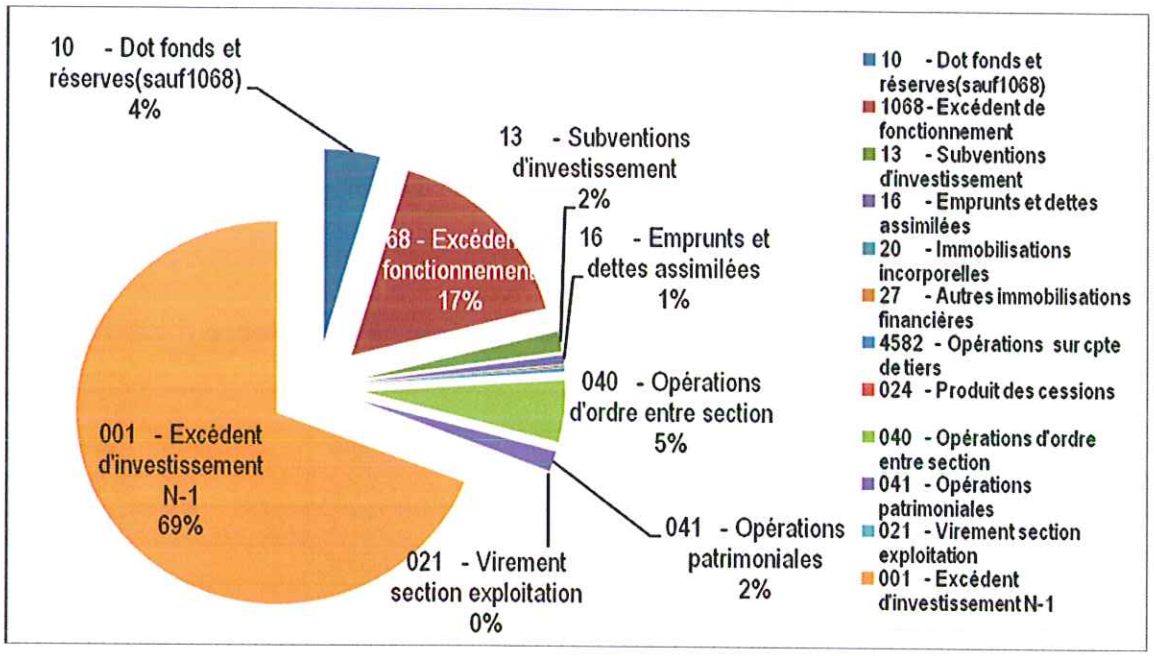

Les dépenses

Les dépenses de personnel constituent un poste important des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de personnel en €	2007	2008	2009	2010	2011
	2 027 471	2 003 162	2 027 218	2 096 250	2 206 751
% d'évolution annuelle	0.0	-1.2	1.2	3.3	5.0

Leur évolution appelle les remarques suivantes : un départ en retraite d'un cadre A impacte 2008. En 2009, on note l'incidence de la mise en place des chèques déjeuners et du gel des crédits concernant les CUI qui a induit une augmentation du budget consacré à l'embauche de CDD. **En 2011** certaines dépenses liées au personnel communal (cotisation CNAS, remboursement service de l'eau) ont été intégrées dans le chapitre 12 (auparavant dans le chapitre 11).

Les autres postes de dépenses.

	2008	2009	2010	2011
Charges à caractère général	1 246 453	1 324 695	1 350 897	1 328 972
Autres charges de gestion courante	512 545	541 557	481 345	617 601
Charges financières	105 942	120 712	106 844	98 592
Charges exceptionnelles	61 294	2 539	21 482	112 792
042- Dotations aux amortissements	191 113	224 322	195 725	221 117
042- Ecritures de cession d'actif	1 411 125	77 158	332 374	47 844
TOTAL EN €	**3 528 472**	**2 290 983**	**2 488 667**	**2 426 919**

Le chapitre « Autres charges de gestion courante » enregistre les dépenses liées aux indemnités des élus, aux subventions aux associations, les participations au SDEHG et au SIAHA et l'aide au CCAS. L'augmentation de ce chapitre en 2011 s'explique par le versement de 50 000 € au CCAS et par une facturation importante de travaux par le SDEHG.

La dette en capital restant dû et par habitant.

Monsieur Cot met en évidence dans le tableau présenté le chiffre de **529 €** pour 2012, à mettre en lien avec la moyenne de la dette par habitant concernant les communes de notre strate qui est en 2010 de 895 €.
La dette de la commune n'est composée que d'emprunts à taux fixe.

	Capital restant dû en €	Dette par habitant en €	Nombre d'habitants
2004	3 382 758 €	763 €	4 435
2005	3 062 697 €	691 €	4 435
2006	2 789 915 €	629 €	4 435
2007	3 002 267 €	677 €	4 435
2008	2 736 697 €	617 €	4 435
2009	2 836 704 €	601 €	4 718
2010	3 302 353 €	680 €	4 859
2011	3 043 696 €	604 €	5 038
2012	2 818 899 €	529 €	5 324

Les dépenses d'investissement :
En référence au tableau listant les dernières dépenses (cf page 11 du document envoyé aux élus), sont présentées et commentées les photographies de certains projets significatifs réalisées en 2011 :

- Réfection des allées du cimetière (2ème tranche),
- Extension du Centre Technique Municipal et rénovation de la régie des transports,
- Restaurant scolaire travaux acoustique,
- Travaux d'urbanisation Rue Lucien Cassagne

c) **Les orientations budgétaires de Carbonne en 2012.**

Depuis 2001, les orientations majeures de la politique budgétaire municipale ont été les suivantes :
-limitation du recours à l'emprunt et par voie de conséquence diminution de la charge de la dette.
- conservation d'un autofinancement suffisant en réalisant une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et en cherchant des ressources supplémentaires.
- stabilité fiscale et ce malgré le poids des charges structurelles de fonctionnement et les lourds investissements à assumer.

Ces orientations ont été respectées dans les précédents budgets exécutés.

Monsieur Cot, à partir des travaux de la commission des finances, décrit les orientations budgétaires qui sont proposées pour 2012.
Celles-ci s'articulent autour de 4 axes majeurs :
- virement de 100 % de l'excédent de fonctionnement en section investissement
- Stabilité fiscale : majoration limitée de 0.5 % des taux d'imposition (part communale), malgré le poids des charges structurelles de fonctionnement et de lourds investissements à assumer.
- recours à l'emprunt à des taux encore intéressants (pour les travaux d'urbanisation de l'avenue de Toulouse notamment), dans une période où les banques diminuent leurs offres de prêt et la durée des prêts auprès des collectivités.
-Avec une vision de prospective financière à moyen terme, l'objectif majeur est **de garder une capacité d'autofinancement** notamment pour le projet de l'école (2Millions €).

Monsieur le Maire observe qu'il y a lieu de solliciter toutes les banques présentes sur le territoire carbonnais et informe l'assistance que deux établissements supplémentaires vont s''installer.
Monsieur Benarfa demande la localisation de ces nouvelles banques.
Monsieur le Maire répond : une banque (Crédit Mutuel) avenue de Toulouse, la deuxième avenue Jean Jaurès au lieu et place du café.
Monsieur Durand interroge sur l'augmentation du taux d'imposition de 0.5 %.
Monsieur Cot précise que l'augmentation de 1.8 % est la quote-part de l'Etat, 0.5 % correspond à celle de la commune, soit un total de 2.3 %.

Commission DEVELOPPEMENT DURABLE- BATIMENTS COMMUNAUX ET GENIE URBAIN.
Madame Bouffartigue commente le programme des études et réalisations que la commission du 10 janvier 2012 propose d'inscrire au budget 2012.
Etudes :
- Maîtrise d'œuvre pour le futur **groupe scolaire à Millet** : 334 544.60 €.
Ce marché de maîtrise d'œuvre a été signé, l'avant projet définitif a été présenté en 2011 au conseil municipal, le permis de construire est en cours d'instruction.
Madame Bouffartigue rappelle que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prescrit un diagnostic archéologique sur la zone de Millet (cf précédent conseil municipal du 20 février 2012).
- Maîtrise d'œuvre pour la coordination de la réalisation de la voie d'accès au centre commercial et à l'école : 8 372 €..

- Choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un **pôle social** (Croix Rouge, Restos du Cœur) sur la zone de Naudon, à proximité d'Emmaüs déjà implanté sur la zone. En effet, Madame Bouffartigue explique que les locaux actuels de la Croix Rouge et des Restos du Cœur sont exigus, inadaptés. Montant prévu : 40 000 €.
- Choix d'un maitre d'œuvre pour la réfection de **la piscine** : 47 840 €.
Les travaux seront réalisées en 2 tranches et concerneront le bassin, le local technique, les vestiaires et débuteront fin d'année 2012 -début 2013 pour que les installations de la piscine soient opérationnelles pour l'été 2013.
Travaux :
✱Programmations pluriannuelles de travaux :
- 3ème tranche du remplacement de la toiture du centre associatif Rue Lucien Cassagne pour 62 000 €,
- Réfection des allées du cimetière : 3ème et dernière tranche (163 116 €).,
- Mise en place de poteaux incendie : 12 000 €,
- Réfection de sols, de sanitaires et de faux plafonds à l'école primaire (programmation pluriannuelle) avant dernière tranche
A ce propos, Madame Libret-Lautard intervient pour transmettre les remarques élogieuses de visiteurs extérieurs et enseignants sur le bon état des locaux de l'école primaire H .Chanfreau... qui date pourtant de 1975-1976.
✱Travaux en cours : inscrits au budget 2012
-Travaux d'extension de la mairie : 284 409 €.,
-Travaux d'urbanisation avenue de Toulouse : 954 761.50 €
-Travaux de numérisation de la salle de cinéma : autofinancement de 93 000 €,
- Démolition bâtiment rue Etienne Prosjean pour créer un parking : 88 504 €,
- Viabilisation zone industrielle de Naudon : retardée par un nouveau diagnostic archéologique, comme à Millet, même s'il ne s'agit pas d'un site de vestiges recensés, mais du fait de la superficie (supérieure à 30 000 m²), la DRAC a jugé opportun de prescrire un diagnostic. du fait de la proximité de sites archéologiques à la Terrasse.
- Piétonnier avenue Frédéric Mistral : 47 100 € financés par les amendes de police,.
-Travaux d'aménagement du 1er étage de l'Office de Tourisme : 60 000 € .

Madame Bouffartigue ajoute que d'autres travaux moins importants sont détaillés de la page 27 à 37 du document distribué. Elle précise aussi que les travaux de réfection de chaussée et de reprise du pluvial des voies communales sont programmés sur le pool routier et ne figurent donc pas sur le budget communal
D'autre part, un plan du réseau d'eau potable est prévu et financé par le budget de l'eau ; et ce en vue de la réalisation ultérieure du schéma directeur.

Commission CADRE DE VIE
Madame Libérati détaille les orientations retenues et proposées par la Commission du 01/02/2012.
- Cimetière : il s'agit de la dernière tranche de travaux concernant les allées, ainsi que de la démolition de caveaux (19), 16 tombes à récupérer, et en sus la réalisation de 3 modules de columbariums, soit 30 places supplémentaires pour la partie columbarium. Un jardin du souvenir sera aménagé aussi à proximité du columbarium.

- Aménagement de la place de la Terrasse et de la Place du Pila en leur conservant leur cadre naturel : 25 000 € (report 2011)
- Place de la République : mise en place de toilettes autonettoyantes ; un architecte a été consulté pour la construction du bâtiment et son emplacement (70 à 80 000 €). Il s'agit d'un module déplaçable contenant 2 WC classiques, et un WC adapté pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.
Il est convenu que du fait de la fête locale et du marché, des toilettes à la place de la République sont vraiment nécessaires.
- Fournitures pour divers sites d'arrosage intégré (école notamment)

- Mise en place de mobilier urbain (12 000 €)
- L'opération façades et vitrines commerciales est reconduite avec le cabinet d'architecte.
- Proposition quant à l'effarouchage des pigeons : semble plus efficace que les cages. Les propriétaires du centre ville ont été contactés par courrier pour mettre en place des dispositifs anti-nichage.
-4ème édition du concours local des maisons fleuries
Thème du fleurissement 2012 : les plantes structurantes.
Monsieur Durand demande des précisions sur le columbarium. Madame Libérati confirme qu'après la crémation du défunt, les familles peuvent déposer les cendres avec les urnes dans ce dispositif.
Monsieur le Maire fait remarquer que c'est une pratique qui se développe au sein des jeunes générations, plutôt que l'inhumation. De cette tendance, il en résultera naturellement moins de frais d'entretien ou d'extension sur le cimetière.

Commission URBANISME ET HABITAT (réunion du 25/01/2012)
Monseiur Bros rappelle que le Plan Local D'Urbanisme est exécutoire depuis septembre 2011. Le SCOT encadre aussi le PLU avec des objectifs de densification.
Les travaux d'extension de la ZI de Naudon commencent en 2012 si la procédure des fouilles ne retarde pas trop les travaux.
Les zones 2AU (urbanisation future) ne seront pas ouvertes dans l'immédiat, et nécessiteront des procédures de révision. Il faut déjà construire dans les zones urbaines en densifiant et en implantant des logements sociaux qui sont intégrés de manière systématique aux programmes de nouveaux habitats. Les études par la Communauté de communes dans le cadre du Plan Local d'Habitat montrent la carence en logements sociaux notamment locatifs.
Enfin le développement urbain est conditionné par la capacité de la station actuelle d'épuration. Une nouvelle station est programmée avec le SMEA 31, maître d'ouvrage.
Monsieur Bros évoque aussi la politique de l'amélioration de la voirie, de création de voies douces, d'une zone à 30km/h, d'un chemin de randonnées avec un projet communal et intercommunal.

Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
Pour le tourisme, des chemins de randonnée vont être réalisés avec un projet communal et intercommunal.
La commercialisation de la zone de Naudon va débuter,
La zone d'Activestre est aussi étendue avec un pilotage par la communauté de communes,
La zone commerciale de Millet avec Carrefour fait l'objet d'un permis de construire avec un supermarché de 3000m², et une galerie marchande de 10 boutiques, 6 moyennes surfaces dans un deuxième temps.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recours contre le projet Carrefour a été déposé devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial par les propriétaires de Casino à Noé, recours qui a été rejeté.

Madame Guihur demande s'il existe une carte des circuits de randonnée existants.
Monsieur Bros répond qu'elle sera communiquée lors d'un prochain conseil.

Commission SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE (réunion du 11/01/2012) :
Madame Grandet expose les différentes actions envisagées :
- Associations à caractère social : 4445 € proposés en 2011
- Le conseil consultatif des aînés et la commission extra municipale du handicap poursuivront leurs travaux en 2012.
En matière d'accessibilité, une commission communale ou intercommunale verra peut-être le jour.
Monsieur le Maire déclare que pour l'échéance de 2015, aucune collectivité ou organisme public ne sera prêt à temps. Il sera nécessaire de calculer et réfléchir en vue de la meilleure solution de la structure : commission communale ou intercommunale ?

- Le conseil consultatif des aînés organise le 4 avril 2012 la projection d'un diaporama sur la prévention des risques et des escroqueries (présenté par la Gendarmerie).
- 146 cartes Loisirs jeunes ont été délivrées sur la saison 2010/2011 (18072 €)
- Les logements d'urgence sont disponibles en 2012 (il s'agit de 2 T4 rue Gambetta), qui sont mis à disposition du CCAS,
- Aménagement de locaux pour le CCAS au sein de l'extension de la mairie : les travaux commencent en mars 2012
- Début des études relatives à la création d'un pôle social dans un esprit de mutualisation d'espaces communs (salles de réunions).

Commission EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE
Madame Tempesta énonce les orientations retenues en réunion du 05/12/2011

Quant aux subventions :

Concernant l'augmentation allouée à la MJC, l'augmentation de 24 960 € provient du changement de réglementation sur les contrats et les aides du CNASEA (en baisse).
Le Ludobus bénéficierait de 500 € d'aide de la CAF ;

Budget de fonctionnement des écoles :

	ANNEE	EFFECTIFS	BUDGET EN €
Ecole maternelle	2009	230	16 281
	2010	245	17 071
	2011	240	17 078
	2012	230	17 251

On note une baisse des effectifs (une classe) en 2012

	ANNEE	EFFECTIFS	BUDGET EN €
Ecole élémentaire	2009	390	22 801
	2010	435	25 651
	2011	415	25 291
	2012	**405**	**24 961**

Il est à noter un effort important en 2010.

Budget d'investissement des écoles :

	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Mobilier	1 180 €	2 700 €
Equipement Informatique Photocopieur	1 000 € 2100 €	897 € 2100 €

L'installation des dalles acoustiques étant concluante, elle se poursuivra aussi dans la partie maternelle.

Les Tarifs dégressifs du restaurant scolaire :

	Nombre de familles		
	2009	2010	2011
Repas à 0.70 €	35	50	47
Repas à 1.40 €	25	40	48
Repas à 2.10 €	55	68	56
Total des familles	115	158	151
Coût tarif dégressif	32 616 €	35 583 €	34 069 €

Madame Tempesta note le dispositif des tarifs dégressifs qui est mené depuis 3 ans. Le dispositif sera reconduit : actuellement 35 % des familles sont bénéficiaires de tarifs dégressifs.
435 factures mensuelles sont émises en moyenne.

Le projet du futur groupe scolaire se poursuit avec une première tranche de travaux à 325 000 € même si les fouilles pénalisent le projet.
Monsieur le Maire fait remarquer que la commune n'a pas sollicité la procédure des fouilles archéologiques, prescrites par la DRAC, et que le territoire carbonnais présente beaucoup de sites archéologiques recensés auxquels il est difficile d'échapper sur des projets d'importance. C'est pour cela qu'il a sollicité le préfet afin d'intervenir sur la programmation des diagnostics archéologiques sur la commune.

Commission CULTURE/ COMMUNICATION
En l'absence de Monsieur Turrel, Madame Guihur détaille les 3 volets de l'action de la commission suite aux réunions du 04/10/2011 et 31/01/2012.

Service culturel :

➔ Bibliothèque
* reconduire le budget Acquisitions 2011 (imprimés, CD, DVD) : 21.000 €.
* voter une dépense d'équipement 2411 € pour l'équipement mobilier de la bibliothèque.

➔ Programmation culturelle
* augmenter le budget 2011 : 23.000 € (permettant notamment le partenariat avec Pronomade(s) et la mise en œuvre d'Associons les Arts).
* participation à la création d'un festival de musiques actuelles

Service communication :
Reconduire le budget 2011 : 24.000€.

Soutien aux associations à caractère culturel :
Association à caractère culturel : 33 755 € de subventions proposées
La commission propose d'augmenter de 1500 € la subvention à l'école de musique, en raison de la suppression de l'abattement sur les salaires qu'il convient de compenser pour continuer les activités, et d'octroyer une subvention de fonctionnement de 200 € à l'Assoc'Epicée.

Commission SPORT et LOISIRS (réunion du 26/01/2012).
Monsieur Cot indique que 40 associations sont concernées.
- Associations à caractère sportif ou de loisirs : 84 743 € de subventions proposées
- Proposition d'augmentation de subventions :
COC Directeur, Basket Noé- Carbonne, Gymnastique volontaire, les effectifs étant en augmentation.
-Dissolution de l'association des médaillés militaires : à ce sujet, Monsieur Ayçaguer indique que les ex-adhérents se regroupent vers une autre association à Auterive.

Commission du PERSONNEL (réunion du 13/01/2012).
Madame MARTIN indique les points clé :
- Reconduction du budget (15 000 €) accordé à la formation professionnelle et la validation des acquis.
- Reconduction de l'adhésion au CNAS (Centre National d'Action sociale).
- Reconduction de la distribution de tickets restaurants avec proposition d'augmentation de la valeur faciale d'un € (de 4 à 5 €).
- Proposition de pérennisation d'un poste au service entretien-nettoyage des bâtiments et d'augmentation horaire d'une ATSEM.

d) Les budgets primitifs 2012

Monsieur Cot présente d'abord **le projet de budget communal.**

En matière de dépenses de fonctionnement, il commente les données à partir de la page 16 du document distribué.
Chapitre 11 (Charges à caractère général) : le poste fournitures est à étoffer car les coûts augmentent en moyenne de 3 %, cela représente ¼ des dépenses.
Chapitre (12 Charges de personnel) : en augmentation pour tenir compte des évolutions de carrière en application du statut de la Fonction publique territoriale.
Chapitre 65 (Autre charges de gestion courante) regroupe les postes associations, SDIS, élus, et les subventions aux associations (291 853 € détaillées page 19)
Chapitre 66 (charges financières) pour les intérêts des emprunts,

Donc en prévision, il est proposé pour 2012 **un virement de 600 000 €** vers la section investissements (page 18).
Le montant des dépenses de fonctionnement 2012 serait de **5 436 757 €**, en hausse de **4%**.
Monsieur Cot poursuit en précisant que cette hausse est possible car les recettes de fonctionnement au regard de ces dépenses sont bien présentes (page 20).

Il s'agit des dotations, des produits des taxes dont 820 000 € en taxe foncière et 778 351 € en taxe d'habitation, les produits des services, les dotations et participations pour 1 807 926 €.

Monsieur Cot souligne la baisse des revenus du patrimoine (contrats de fortage) qu'il faudra compenser.

La commission des finances propose en recettes de fonctionnement un montant de **5 436 757 €.**

Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a des questions sur cette proposition de budget car la présente séance du débat d'orientations budgétaires est prévue en ce sens.
La prochaine séance de 27 mars **à 18h30** sera consacrée au vote des budgets.

Monsieur le Maire ajoute deux remarques :
- le coût des consommables (électricité, carburant, eau) augmente. Le contrat avec le SMDEA 09 sera à renégocier ; pour l'EDF, une analyse est en cours à partir du suivi de consommation pour trouver des potentiels d'économie (possibilité de regroupements). Quant à l'éclairage public, des anomalies ont été évoquées au cours d'une précédente réunion, le technicien SDEHG a été alerté, et doit nous rendre compte.
- D'autres recettes sont à trouver : notamment la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) qui a été votée en 2011, et qui va être mise effectivement en place après une information aux personnes concernées. C'est le seul moyen de compenser la baisse des dotations de l'Etat qui ne sont plus indexées.

<u>Section investissements :</u>
Monsieur Cot indique que la commission travaux a programmé des travaux de manière raisonnable c'est-à-dire ce qui peut être exécuté.
Le détail des projets et des programmes a été présenté détaillé par chaque commission

En recettes, Monsieur Cot relève qu'il faut se montrer prudent et n'inscrire que ce qui est confirmé en matière de subventions.
Le recours à l'emprunt est nécessaire pour un montant de 300 000 € au titre de l'extension du Centre technique municipal et pour un montant de 600 000 € au titre de l'avenue de Toulouse.

Le total des recettes d'investissement proposé est de **5 638 519.29 €.**

Le récapitulatif page 38 synthétise l'ensemble des données commentées ce soir.
Le document présenté ce soir est un document de travail, le dossier qui sera envoyé la semaine prochaine sera le document soumis au vote, présenté avec les mêmes montants sous la forme réglementaire en respectant la norme comptable M14.

Projet de budget de l'eau potable (page 40)
Monsieur Cot énonce et commente les montants :
- 755 040 € en dépenses de fonctionnement.
- 755 040 € en recettes de fonctionnement avec des produits de services à hauteur de 673 310 €.
-Le résultat est largement positif en 2011 (+1 millions Euros) ce qui permet de prévoir des travaux conséquents au compte 2315 à hauteur de 785 031.86 et en sus l'avenue de Toulouse (163 600 €).

Total des dépenses investissements : 1 478 750.86 €.

Avec ce montant, il ne serait pas nécessaire d'emprunter mais les subventions (département, Agence Eau Adour Garonne) sont conditionnées par la présence d'emprunts.

Projet de budget Pompes Funèbres 2012 (page 45) :
C'est un service communal qui n'appelle pas de remarques particulières

Projet de budget annexe de la zone d'activités de NAUDON (page 46) :
Monsieur Cot énonce que la vente des terrains a débuté à 20 € le m² : soit 300 000 € attendus.
Un emprunt de 626 055.57 € pour financer les travaux.
En l'absence de remarques demandant des modifications, le projet sera soumis en l'état au vote de mardi prochain.

4. **Tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs 2012.**

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises en séance publique à partir des listes électorales, en excluant les personnes de moins de 23 ans (à compter année 1990). Messieurs Doret et Massip-Pailhes énoncent les noms des personnes tirées au sort, au nombre de 12.

5. **Adhésion à l'association ANELFA : dispositif anti-grêle.**

Monsieur le Maire explicite cette demande d'après la carte des générateurs déjà présents.
Les générateurs sont gérés d'avril à octobre par des bénévoles, et ce dispositif ne protègent pas que les agriculteurs mais l'ensemble de la population.
L'adhésion serait de 200 € par an. Monsieur le Maire confirme que l'association n'est pas riche et est un peu aidée par le département.
Monsieur Pons confirme que Carbonne n'est pas à l'abri d'un orage violent source de dégâts sur les biens et de danger pour les personnes.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

6. **Ressources Humaines : convention cadre de formation CNFPT 2012.**

Monsieur le Maire rappelle que, sur initiative du sénateur Arthuis, le CNFPT a vu réduire ses ressources de 10% puisque la cotisation formation des collectivités a été réduite de 1% à 0.9 %.

Pour les communes de plus de 5000 habitants, une convention cadre de formation est proposée par le CNFPT, afin de préciser les règles d'intervention des « formations intra » dispensées au sein même des collectivités (formation aux premiers secours).

Pour 2012, une dotation de 530 € est allouée par le CNFPT, en sus de notre dotation financée par la cotisation, pour assurer nos formations intra (secouriste du travail, sécurité dans les établissements recevant du public...)

Un tableau récapitule les points clé de cette convention CNFPT 2012 ;

Ressources humaines : convention cadre de formation CNFPT 2012

	Coût depuis 2008 par jour/stagiaire	Coût 2012 par jour/stagiaire
Bureautique	67 € 10	80 €
Remise à niveau pour les préparations aux concours	Forfait de 552 €	50 €
Formation continue pour agents externes à la FPT	34 €	150 €
Formation sauveteur, secouriste du travail	Financé par dotation relevant de la cotisation	60 €
Habilitation électrique sous tension	67 € 10	150 €
ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité)	50 €	60 €
Actions de formation dépassant la dotation annuelle régionale réservée pour les actions intra	Financé par dotation relevant de la cotisation	400 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de signer cette convention avec le CNFPT.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

7. Ressources Humaines : régime indemnitaire.

Madame Martin, Directrice Générale des Services, rappelle que lors du Conseil Municipal du 19/04/2011, le régime indemnitaire de toutes les filières avait été présenté. Chaque année, ces tableaux seront mis à jour pour tenir compte des évolutions législatives et des mouvements de personnel dans l'organigramme des services. En 2012, il faut tenir compte du fait que :

Certains grades ont été modifiés suite à la réforme des techniciens territoriaux.

Le régime actuel appliqué à la directrice générale des services (attachée territoriale) doit être modifié en vertu du décret n° 2008-1533 du 22/12/2008 et des arrêtés des 9 Octobre 2009 et 9 Février 2011.
Il est institué une **PRIME DE FONCTION ET DE RESULTATS** pour les grades relevant des attachés territoriaux. La prime est composée de 2 parts :
Une part liée aux fonctions exercées modulable de 1 à 6 (coefficient à multiplier par le montant annuel de référence présent dans le tableau ci-dessous) pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales afférentes. Son versement est mensuel.
Une part est liée aux résultats modulable de 0 à 6 pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent. Son versement est mensuel.

Prime des ingénieurs en vue du recrutement de la nouvelle directrice des services techniques.

Madame MARTIN présente les différents aspects du régime indemnitaire : une enveloppe est définie pour le versement des primes aux agents.
Le régime indemnitaire est basé sur une évaluation des compétences et du travail réalisé par l'agent. La collectivité a fait le choix de ne pas verser de primes fixes et indifférenciées quel que soit le travail de l'agent.

Une valeur du point est définie à 11.92 €, le maximum possible de points est 108 points qui représentent 1287.36 € pour une année, chaque semestre est noté selon une grille d'évaluation.

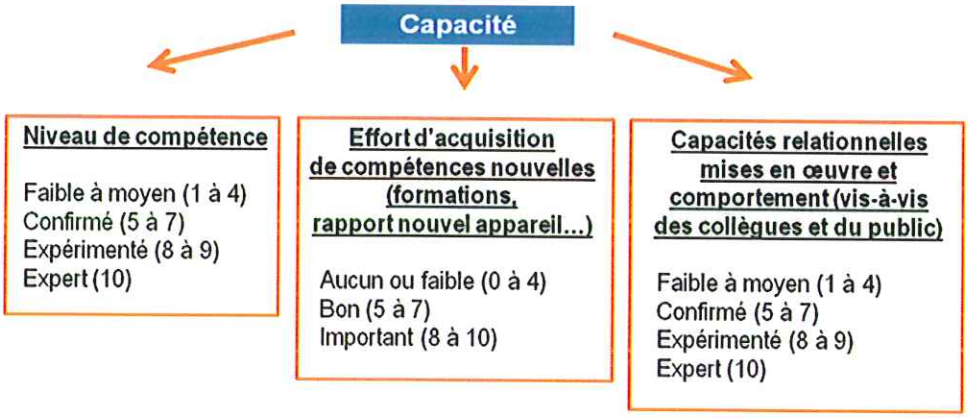

Le degré d'implication et la prise de responsabilités sont aussi pris en compte :
- faible (0 à 5)
- moyenne (6 à 8)
- bonne (9 à 11)
- excellente (12).

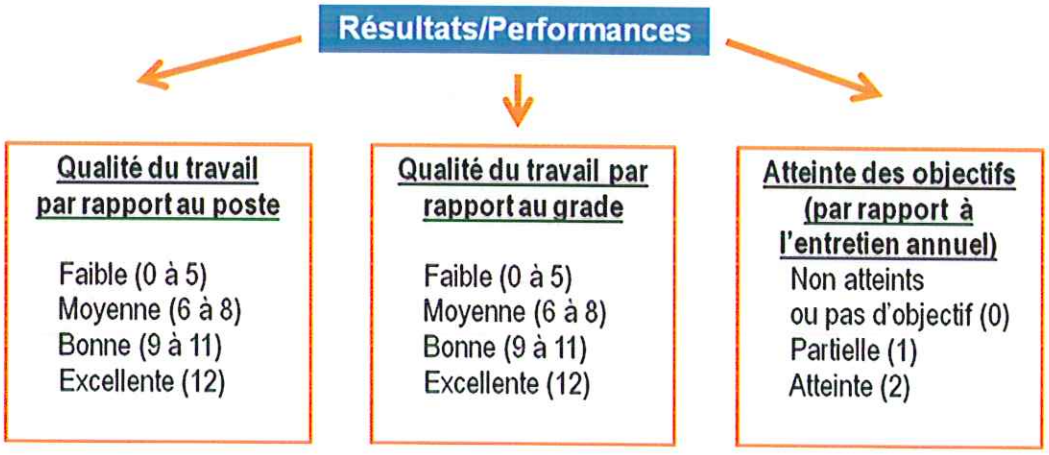

Madame Guihur interroge si le système s'applique à tous les grades.
Madame Martin confirme positivement : sauf l'encadrement.

Une parenthèse est ouverte par Monsieur le Maire qui annonce le recrutement de la Directrice des services, qui doit prendre ses fonctions le 18 juin à Carbonne. Elle vient de l'Agence technique départementale, elle a la double compétence : ingénieur territorial et urbaniste.

Monsieur Durand interroge comment ce système de notation fonctionne.
Madame Libret-Lautard précise qu'il est mis en ouvre à partir des entretiens individuels et confirme son application effective et sérieuse en suivant la pyramide hiérarchique.

Monsieur le Maire précise que c'est l'ancien adjoint, Noël Maury, qui avait été l'initiateur de ce dispositif qui permet de reconnaître les mérites des agents, plus valorisant et motivant que l'ancienneté.

Monsieur Ayçaguer demande la proportion des agents à 108 points.
Madame Martin confirme que cela concerne 4-5 agents, et seulement 4 ou 5 agents au minimum sur 65 agents.

Il est confirmé qu'il n'y a pas de prime pour les agents contractuels, les contrats aidés et les stagiaires.
Les maladies n'ont pas d'incidences sur la prime, sauf si l'agent est absent sur la totalité de la période, dans ce cas, il n'y aura pas de prime.
Les cycles d'évaluation dont de novembre à avril et de ami à octobre.

Les primes de l'encadrement :
- les chefs d'équipe, co-chefs d'équipe bénéficient d'une prime semestrielle et d'une PSR (prime de service et de rendement) qui rémunère leur fonction.
- Les chefs de service (encadrement) ont un régime indemnitaire spécifique et bénéficient d'un forfait annuel.

Madame Martin rappelle les modifications annoncées à l'ordre du jour :
- réforme des techniciens territoriaux : nouveaux grades créés.
- Décret et arrêtés récents modifient le régime indemnitaire lié à la fonction de DGS.
- prise en compte du régime indemnitaire de la nouvelle Directrice des Services Techniques.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

8. **Projet de réorganisation à l'établissement de la Fontaine Salée.**

Madame Grandet expose que l'établissement de la Fontaine Salée est un établissement de rééducation fonctionnelle (50 lits) et accueille aussi un service de diabétologie et des maladies de la nutrition (26 lits).
L'Agence Régionale de Santé (ARS) a retenu dans son projet régional de santé des orientations visant à :

- La suppression des 50 lits de rééducation (en partie transférés au CHU de Toulouse)
- La suppression des 26 lits de diabétologie transférés au CHU de Toulouse
- Le transfert de lits de moyen séjour de l'hôpital de Saint-Gaudens sur la Fontaine Salée,
- L'ouverture d'un service d'addictologie.
- La suppression du service réanimation de l'hôpital de Saint-Gaudens.

Le syndicat CGT du CHU de Toulouse Section Fontaine Salée alerte les élus sur ces transferts ou suppression de lits qui pénalisent les patients et leurs familles, confortant la délocalisation et la désertification médicale et hospitalière.

Madame Grandet souligne que, du fait de ce projet, ce sera un désert médical entre Luchon et Toulouse en matière de rééducation fonctionnelle, et s'étonne de cette réorganisation du fait de la liste d'attente sur ce service (3 mois d'attente).
Monsieur Bros ajoute qu'on assiste avec ce projet de l'ARS à une recentralisation des services au détriment des malades.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 25 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 1 abstention (M.Durand et sa procuration) Adopté à la majorité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
MAPA N°2012-08	30 520.85 €	Travaux extension mairie Lot 1 : démolition-gros œuvre	Société Comminges Bâtiment Route de Saint-Girons 31260 Salies-du-Salat
MAPA N°2012-09	36 065.79 €	Travaux extension mairie Lot 2 : menuiserie bois et aluminium	Société Téani Route de Touget 32201 Gimont
MAPA N°2012-10	19 614.45 €	Travaux extension mairie Lot 3 : cloisons, doublages, plafonds et isolation	Société René Gros 23 avenue de Toulouse 31220 Cazères
MAPA N°2012-11	16 186.83 €	Travaux extension mairie Lot 4 : Sols durs, sols souples et faïence	Société René Gros 23 avenue de Toulouse 31220 Cazères
MAPA N°2012-12	28 968.85 €	Travaux extension mairie Lot 5 : peinture et nettoyage	Société René Gros 23 avenue de Toulouse 31220 Cazères
MAPA N°2012-13	26 808.96 €	Travaux extension mairie Lot 6 : plomberie, sanitaires, chauffage et ventilation	Société Alibert et Fils Le Prieuré 31410 Longages
MAPA N°2012-14	29 437.71 €	Travaux extension mairie Lot 7 : électricité, courants forts et faibles	Société Alibert et Fils Le Prieuré 31410 Longages
MAPA N°2012-15	8 726.27 € HT	Equipement du cinéma numérique Lot 3 : électricité	Société Socorem 8 avenue des crêtes 31520 Ramonville

Avenants au Marché	Montant Marché HT	Montant avenant HT	Objet du marché	Entreprise attributaire
Avenant N°1 MAPA 2010-41	-Avant avenant : 65 706.71 € -Avec avenant : 67 131.05 €	**1424.34 €**	Extension du centre technique municipal Lot 3 : plâtrerie	Société René Gros 23 avenue de Toulouse 31220 Cazères
Avenant N°1 MAPA 2010-43	-Avant avenant : 48 774 € -Avec avenant : 51 207.70 €	**2433.70 €**	Extension du centre technique municipal Lot 6 : Electricité	Société TDELEC 58 chemin de l'Industrie 31390 Carbonne
Avenant N°1 MAPA 2010-45	-Avant avenant : 15 902.76 € -Avec avenant : 16 507.29 €	**604.53 €**	Extension du centre technique municipal Lot 8 : plomberie	Société Lebel 17 Bvd Paul Gouzy 31220 Cazères
Avenant N°1 MAPA 2010-46	-Avant avenant : 32 292.26 € -Avec avenant : 32 352.96 €	**60.70 €**	Extension du centre technique municipal Lot 9 : peinture - sols souples	Société René Gros 23 avenue de Toulouse 31220 Cazères
Avenant N°1 MAPA 2010-49	-Avant avenant : 24 093 € -Avec avenant : 22 684 € (moins-value)	**1049.00 €**	Extension du centre technique municipal Lot 5 : menuiserie	Société Menuiserie Gersoise Lalanne Marqué 32140 Masseube

Monsieur Ayçaguer confirme que les travaux relatifs à la projection numérique avancent rapidement, avec une équipe de 5 personnes. Les projections en numérique pourront débuter effectivement fin avril, après une formation à la projection numérique dispensée aux membres de l'association Ciné Carbonne.

Séance levée à 23 heures 15

Le secrétaire de séance

Nelly GUIHUR

Le Maire

Guy HELLE